

AVIS PUBLIC

Promulgation du Règlement 2021-454

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :

QUE le Règlement 2021-454 modifiant le Règlement 2018-388 concernant les modalités de publication des avis publics a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 13 septembre 2021

Adoption : 30 septembre 2021

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville ou sur le site internet de la ville.

QUE ce règlement entre en vigueur aujourd'hui en vertu de la Loi.

Donné à Beauceville, ce 21 octobre 2021.



Me Pamela Lavoie-Savard
Greffière et conseillère juridique